

Certification complémentaire Français Langue Seconde (CCFLS)

Rapport de jury de la session 2025

Ce rapport de jury présente les principales attentes du jury, en s'appuyant sur l'analyse des prestations des candidats lors de la session 2025. L'évaluation porte essentiellement sur les critères suivants : les connaissances théoriques, l'expérience ou l'observation, mais surtout la réflexion aboutie. Le texte de référence est la note de service N° 2019-104 du 16 juillet 2019.

RÉSULTATS

Sur les 15 candidats ayant passé l'examen, 11 candidats ont été admis dont 9 relevant du premier degré et 2 du second degré.

BILAN SUR LE RAPPORT ÉCRIT

Points positifs

Le rapport écrit n'est pas noté mais sert de point d'appui pour l'examen. Les meilleurs écrits sont ceux qui présentent une problématique, détaillent des besoins individuels des élèves dans l'apprentissage du français, présentent des objectifs précis d'apprentissage, envisagent l'évaluation des élèves, exposent des questionnements pertinents sur leur pratiques, transfèrent et projettent ces pratiques dans l'apprentissage du français en tant que Langue Seconde, relie les compétences langagières attendues en classe ordinaire en français (en tant que discipline, et en tant que langue de scolarisation) et les compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Ces rapports présentent des pratiques permettant d'évaluer « la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones »¹.

Dans le cas où le candidat présente un projet, c'est la capacité du candidat à relier démarche actionnelle et acquisition d'une langue seconde qui est appréciée.

Points de vigilance

Certains candidats restent dans une description de pratique de classe et des effets constatés, avec quelques impressions personnelles. L'analyse est trop succincte ou partielle et ne met pas suffisamment en lien les activités présentées avec les connaissances scientifiques, les programmes scolaires, les enjeux d'inclusion et de scolarisation des élèves allophones.

Malgré l'enthousiasme, qui ne peut tenir lieu de compétence, avec lequel sont présentés des projets de classe autour des langues de la classe, ou des activités réussies destinées à une classe composée d'élèves plurilingues, le jury regrette que des candidats ne fassent pas de lien avec les quatre approches plurielles du Cadre de Référence pour les Approches Plurielles des Langues et des Cultures. Ils ne les identifient pas et ne les distinguent pas.

Surtout, il manque l'articulation avec l'apprentissage du Français en tant que Langue Seconde auprès d'élèves allophones, et/ou le transfert de compétences transversales. De plus, la différenciation pédagogique attendue pour adapter l'enseignement aux besoins linguistiques des élèves allophones n'est pas toujours évoquée.

¹ Extrait de la note de service N° 2019-104 du 16 juillet 2019

Recommandations

La note de service N° 2019-104 du 16 juillet 2019 rappelle que le rapport comporte 5 pages dactylographiées, avec « un curriculum vitae (CV) détaillé (...) », « les expériences d'enseignement (...) », « tout élément tangible marquant l'implication du candidat (...) ».

Le jury recommande quelques règles de forme, qui pourront être appliquées pour la session 2026. Ainsi, le rapport comprendra une page de garde en police 18 avec les mentions « Région académique La Réunion », « Rapport en vue de l'examen de la certification complémentaire en Français Langue Seconde », les nom et prénom du candidat, l'année scolaire. Les cinq pages suivantes dactylographiées en utilisant la police Arial ou Calibri en 11 ou 12 se composeront d'une page pour le CV et de quatre pages de texte. Une pagination, un texte justifié, l'absence de couleurs seront appréciés.

Le CV témoignera de la capacité du candidat à sélectionner avec discernement et à synthétiser de manière structurée les éléments en rapport avec la certification FLS.

L'ajout d'annexes n'est pas demandé. En effet, le jury appréciera la capacité du candidat à rédiger la présentation et l'analyse d'une expérience de façon précise, concise, synthétique et bien entendu pertinente.

S'agissant du style rédactionnel, le style narratif, des effets littéraires, ou un écrit administratif avec des tirets, sont déconseillés. Un écrit professionnel, c'est-à-dire un texte technique, argumentatif, structuré, avec une introduction et une conclusion, et présentant une qualité syntaxique, orthographique et lexicale irréprochable, est attendu.

S'agissant du contenu, le candidat est invité à préciser les connaissances acquises en formation initiale et continue, ou lors de lectures personnelles, ainsi que les expériences qui permettent de dégager des compétences professionnelles en relation avec le Français Langue Seconde et le public allophone dans la région académique La Réunion. Les expériences pédagogiques menées ou observées doivent faire l'objet d'une analyse commentée. Le candidat doit analyser les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques, et montrer son appropriation des composantes de l'enseignement du FLS.

Le candidat est également invité à prendre connaissance de la note de service N° 2019-104 du 16 juillet 2019 afin de bien prendre en compte les attendus de cet examen.

BILAN DE L'EXPOSÉ

Points positifs

La préparation est sérieuse. La majorité des candidats ne paraphrasent pas le rapport, s'appuient sur des notes (sans les lire). Ils expriment un intérêt pour enseigner en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Nouvellement Arrivés, ou leur souhait de faire progresser, au sein de leur classe, leurs élèves allophones (et plus largement plurilingues) n'ayant pas une maîtrise suffisante du français.

Les meilleurs candidats respectent le temps imparti, ont pris du recul par rapport aux réflexions présentées dans le rapport, et approfondissent la réflexion le jour de l'examen. Le jury apprécie l'ajustement des réflexions, à la lumière de nouvelles expériences, observations ou lectures menées après la rédaction du rapport.

La réussite et l'inclusion scolaires, la prise en compte des langues et cultures familiales plurielles des élèves, la démarche de co-éducation, le travail partenarial, sont au cœur de leurs préoccupations.

Les meilleurs exposés démontrent que le candidat est capable de prendre en compte les besoins individuels de ses élèves, et de conduire une pédagogie adaptée et différenciée pour l'acquisition de la langue française, en tant que langue seconde, en tant que discipline et en tant que langue de toutes les disciplines. Les meilleurs candidats laissent entrevoir une progression pédagogique basée sur des objectifs et des compétences **précisément et** clairement énoncés, et une évaluation des progrès.

Points de vigilance

Pour rappel, la certification permet de valider des compétences particulières pour l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degré dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants. Les motivations ne correspondent pas toujours à cette finalité de la certification. Certains candidats attendent une validation des acquis, ou la reconnaissance d'une pratique, ou encore privilégient un intérêt personnel de carrière : renouveau, départ pour travailler à l'étranger, etc.

De plus, il ne s'agit pas de présenter son parcours personnel dans le détail, mais de retenir les étapes déterminantes justifiant leur motivation ou leur capacité à travailler auprès d'un public d'ÉANA.

Certains candidats produisent une narration, une description linéaire déconnectées de la finalité de la certification complémentaire, ne parviennent ni à démontrer un potentiel pour l'organisation d'une séquence Français en tant que langue seconde, ni à relier leur témoignage à la prise en charge d'un ÉANA en UPE2A.

Il est à noter que ni la seule expérience en classe, ni la seule maîtrise de la théorie, ni une expertise poussée dans un champ disciplinaire ne suffisent. Les candidats doivent prendre en compte la maîtrise de la langue française en milieu scolaire.

Recommandations

Sur le plan théorique, la préparation de l'exposé doit porter sur les connaissances scientifiques, savoirs didactiques, les textes de référence concernant l'accueil et la scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés (ÉANA), et sur une réflexion pédagogique. Sur le plan pratique, au cours de leur préparation, les candidats sont invités à observer ou mener une activité, à s'intéresser aux pratiques en UPE2A, et à quelques outils pédagogiques.

À partir des investigations théoriques et pratiques, il conviendra de développer une analyse des expériences menées ou observées, en vue de mieux appréhender le champ disciplinaire du FLS, et en vue de les relier aux enjeux de l'inclusion. Le jury veut entendre des candidats qui construisent une expertise solide basée aussi bien sur l'expérience que sur l'analyse d'outils et de méthodes. La réflexion portera aussi sur les différences entre l'enseignement du Français Langue Étrangère et du Français Langue Seconde.

Il s'agira ensuite de montrer les principaux enseignements retirés des expériences menées, et de convaincre le jury des compétences et capacités à prendre en charge un ÉANA, et à prendre en charge des élèves en UPE2A, en s'appuyant sur les textes et recommandations officielles. Le jury attend aussi des candidats la connaissance de la complexité du travail de l'enseignant en UPE2A, son positionnement professionnel singulier en relation avec la communauté éducative de l'établissement d'inscription, avec les acteurs de l'orientation, et avec certains partenaires en dehors de l'école.

Il n'est pas demandé au candidat de présenter des supports vidéo, diaporamas ou documents en version papier. En effet, le jury appréciera la capacité du candidat à énoncer la présentation et l'analyse d'une expérience de façon précise, concise, synthétique et bien entendu pertinente.

BILAN DE L'ENTRETIEN

Points positifs

Les réponses de la majorité des candidats permettent au jury de mieux connaître leur parcours professionnel, de vérifier leurs motivations, de mieux cerner leur connaissance de l'enseignement du FLS, et surtout de mesurer leur capacité d'analyse et de transfert de leurs pratiques.

Les meilleurs candidats démontrent une bonne connaissance des textes institutionnels, une maîtrise des grands principes didactiques et pédagogiques en Français Langue Seconde, une capacité à évaluer les compétences d'un ÉANA, et à élaborer pour lui un plan individualisé d'inclusion progressive au sein de son établissement scolaire. Ils ont réfléchi à la question de l'accueil et de l'inclusion en classe ordinaire, ils connaissent les textes officiels et le fonctionnement du dispositif UPE2A.

Le point de vue apprécié est celui qui met en valeur l'élève, et non pas le projet, ou alors le projet au service de la réussite individuelle d'un élève allophone au parcours singulier et parfois difficile.

Les meilleurs entretiens mettent en valeur l'expertise, l'exigence professionnelle, la bienveillance, l'esprit d'initiative, une approche pragmatique et réaliste, la projection dans des situations de classe en UPE2A, une capacité à proposer des activités et une progression en tenant compte des spécificités des élèves allophones, dans le cadre d'un accompagnement global vers l'autonomie linguistique et culturelle.

Points de vigilance

S'agissant du retour sur une expérience, certains candidats confondent la narration d'anecdotes et le regard réflexif. Certaines pratiques ne sont pas explicitées avec la terminologie propre aux programmes scolaires, au socle commun, au CECRL, au DELF, ni même aux textes de 2012 concernant l'accueil et la scolarisation des élèves allophones.

Certains candidats n'ont pas une maîtrise suffisante des concepts de base dans le champ de l'enseignement du Français Langue Seconde.

Recommandations

Les éléments suivants doivent être compris et connus : la définition d'un élève allophone, la différence entre Français Langue Étrangère et Français Langue Seconde, les différents statuts de langue, la notion d'interlangue, de contacts de langue, la comparaison de langues, les approches plurielles, les notions d'analphabétisme et d'illettrisme, la pédagogie de l'erreur et son traitement, la construction d'une séquence de Français Langue Seconde, l'approche actionnelle, le plurilinguisme, la différenciation pédagogique, la pédagogie de projet, la terminologie spécifique du CECRL et des textes de référence, le dispositif Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants, le fonctionnement des langues, la sociolinguistique, la compétence plurilingue, les nouveaux programmes et le socle commun de compétences et de culture.

En conclusion, l'examen de certification complémentaire FLS valide une maîtrise des fondamentaux de l'enseignement du Français Langue seconde, une capacité à questionner avec pertinence ses enjeux, à se projeter en classe en UPE2A, et à faire le lien avec le socle commun. Toutes les pratiques et réflexions doivent porter sur l'élève, son parcours, sa scolarisation, ses apprentissages. Il est au centre du questionnement.

Le candidat est à nouveau invité à consulter la note de service N° 2019-104 du 16 juillet 2019 qui précise les connaissances et compétences évaluées lors de l'examen.

Thierry Lallemand, conseiller technique du recteur,
Viviane Ben Hamida, directrice du CASNAV,
Catherine Séraphin, chargée de mission au CASNAV